



Date de dépôt : 17 mars 2025

Pétition

Pour la protection des citoyens déposant une pétition, exigeons la confidentialité des adresses personnelles

Déposer une pétition est un droit fondamental qui permet aux citoyens de s'exprimer et de porter des revendications auprès des autorités. Pourtant, aujourd'hui, les personnes qui prennent cette initiative voient **leur adresse personnelle rendue publique**, ce qui peut représenter un frein important à l'exercice de ce droit démocratique.

Une atteinte à la vie privée

La divulgation des adresses des pétitionnaires expose ces derniers à des risques inutiles : pressions, harcèlement, ou encore craintes de représailles. Ce manque de confidentialité peut dissuader de nombreuses personnes d'exercer leur droit à s'exprimer librement.

Garantir un accès égal à la démocratie

Tout citoyen doit pouvoir porter une cause devant le Grand Conseil **sans crainte** ni obstacle. Le fait de devoir rendre publique son adresse personnelle constitue une barrière injuste qui empêche certains de faire entendre leur voix.

Une simple mesure pour protéger la participation citoyenne

Il est tout à fait possible de garantir l'authenticité d'une pétition sans pour autant exposer **les données personnelles des pétitionnaires**. D'autres instances et cantons ont déjà adopté des mesures de protection similaires.

Nous demandons au Grand Conseil de Genève de modifier les règles en vigueur afin que l'adresse personnelle des pétitionnaires reste strictement confidentielle et ne soit plus diffusée publiquement.

Protégeons la liberté d'expression et encourageons la participation démocratique en garantissant un cadre sécurisé et respectueux de la vie privée pour tous ceux qui souhaitent s'engager !

N.B. 1 signature

M^{me} Yasmine Menétrey

Rue de Saint-Jean 86

1201 Genève